



Commission Nationale de Suivi du régime de Prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat du 28 juin 2012

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél : 0153737440 – prevoyance@eep-branche.org

Aux organismes assureurs

Paris, le 15 décembre 2026

Objet : prévoyance « enseignants » / contribution des établissements pour 2026

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les assureurs ont arrêté le compte de résultat de l'exercice 2024 du régime *de prévoyance des enseignants rémunérés par l'Etat*.

Depuis 2014 la CNSP pilote finement le régime au regard non seulement de la sinistralité du régime mais également des modifications législatives et réglementaires (nouvelles tables actuarielles, augmentation du taux de la CSG/CRDS, impact de la réforme des retraites, améliorations statutaires dans la fonction publique d'Etat portant sur les risques incapacité, invalidité et décès...) et de la nécessaire résorption du déficit accumulé.

Rappelons que l'avenant n°2022-1 du 21 avril 2022 révisé les taux et la répartition des contributions prévues dans la convention du 28 juin 2012 relative au régime de prévoyance des personnels enseignants et de documentation rémunérés par l'Etat. Aussi, la contribution établissement est fixée à 1,05% et la contribution du participant est fixée 0,3%. Or, compte tenu du fait que le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture n'ont pas mis en œuvre l'avenant, la contribution du participant reste appelée à 0,2% depuis l'année 2022.

Ainsi, pour l'année 2026, la **contribution établissement s'élève à 1,05%, conformément au taux conventionnel**.

La ventilation de la cotisation globale a ainsi été arrêtée :

2026 : ENSEIGNANTS			Cotisations Appelées
Garantie	Contribution Etablissement	Prélèvement Participant	
Décès et IAD	0,380%		0,380%
Incapacité		0,113%	0,113%
Invalidité	0,670%		0,670%
CSG/CRDS		0,087%	0,087%
TOTAL	1,050%	0,200%	1,250%

Thierry Courrège
Collège des établissements financeurs
Présidente de la CNSP

Francis Castelain
Collège des participants
Vice- président de la CNSP